

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CDESI ARDÈCHE

**DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2003
À L'HOTEL DU DÉPARTEMENT**

SOMMAIRE

I. SYNTHÈSE DES DÉBATS

II. COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

I. SYNTHÈSE DES DÉBATS

La séance plénière est présidée par Monsieur Bruno DUPUIS, Conseiller Général du canton de LA VOULTE, Président de la Commission Jeunesse, Sport, Culture et Vie Associative, représentant le Président du Conseil Général, Monsieur Michel TESTON.

Préambule : Présentation des nouveaux membres de la CDESI

Monsieur Bruno DUPUIS présente les nouveaux membres qui siégeront à la CDESI mise en place par le Département de l'Ardèche, ainsi élargie à 30 représentants.

Il s'agit de :

- *collège des institutions et personnes qualifiées :*
 - *Monsieur GILLY Jean (titulaire),*
 - *Monsieur PESCHIER Claude (suppléant).*
- *collège des acteurs sportifs :*
 - *Monsieur LADREYT Roland (titulaire, Comité de Handisport),*
 - *Monsieur RICHARD Denis (suppléant, Joutes et Sauvetage).*
- *collège des autres usages du milieu naturel :*
 - *Monsieur HOFMANN Bernard représentant Monsieur CHAMPEL (titulaire, Comité des Randonnées Non-Motorisées),*
 - *Monsieur De MONTGOLFIER Roland (suppléant, Aérostation).*

La modification de la composition de la CDESI sera proposée à l'Assemblée départementale.

1. BILAN INTERMÉDIAIRE DU RECENSEMENT DES ESI EN ARDÈCHE (Olivier REYMBAUT, CERMOSEM)

1 050 Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) et 10 500 sous-ESI, gérés par 180 acteurs locaux connus, et qui concernent directement 900 propriétaires fonciers sont recensés à ce jour.

80 % de ces données sont cartographiées au 1/25000^{ème} et 20 % sont totalement renseignées en fonction des critères retenus par la CDESI.

30 supports de communication média et 20 travaux d'études en lien direct avec les ESI sont identifiés.

La base de données informatisée a été conçue pour un usage pratique. L'accès aux informations sera conditionné par un code informatique. La recherche d'informations se fera à l'aide d'un moteur de recherche construit sur des thématiques et des mots-clefs.

L'information recherchée se présentera sous forme de formulaire. Il en sera de même pour les corrections et mises à jour.

L'exploitation de cette base de données pose le problème de la propriété des informations recueillies. La CDESI devra se positionner sur ce point, sur la base de la réglementation en vigueur. Un règlement d'exploitation devra à la fois fixer les modalités d'usage et les catégories de publics habilités à les exploiter.

2. DEBAT :

Quelle gestion pour la base de données constituée ?

"Il est incontournable de déterminer les objectifs que l'on souhaite atteindre avec cette base de données. Il faut s'interroger sur le sens de son existence. Les circonstances de son utilisation détermineront les catégories d'utilisateurs". (Alain CHARRIER, DDJS).

"Dans un souci de préserver les politiques de développement spécifiques à chaque comité sportif départemental, les propositions doivent être formulées par les acteurs eux-mêmes. Les comités départementaux seront appelés à se positionner clairement sur ce sujet". (Bruno DUPUIS, Conseiller Général).

"La base de données sera appelée à évoluer notamment avec l'identification des ESI les moins connus ou ayant un potentiel de développement. La formulation de propositions, issues du mouvement sportif, prend ici tout son sens". (Pascal MAO, CERMOSEM).

"Des modalités d'exploitations concertées entre le mouvement sportif et le Conseil Général sont d'autant plus importantes que cela conditionnera l'adhésion des comités à l'objectif global de la CDESI. Pour orchestrer un développement harmonieux des disciplines, on ne peut que prendre en compte les politiques de chaque comité et veiller à ce que leur travail passé et futur ne soit pas remis en cause. La mise à jour du système informatique se fera d'autant mieux si les comités restent maîtres de leur développement et de leur discipline." (Norbert ASTGEN, CDOS).

"En spéléologie, les informations techniques relatives à un site en particulier sont difficilement communicables dans la mesure où le degré d'accidentologie est très

élevé. C'est pourquoi, nous pensons transmettre des informations plus généralistes en termes de zone karstique (nature des sols). Une certitude cependant, les découvreurs de cavité sont propriétaires des droits d'exploitation liés à ces sites." (Claire GOUDIAN, Comité départemental de Spéléologie).

"La pratique des sports de pleine nature existe sans avoir été recensée jusqu'à ce jour. L'objectif est d'orchestrer les pratiques autour de l'usage d'un même ESI et des conflits qui pourraient en découler. L'intérêt est de mettre en place des solutions transversales et concertées. Le PDESI devra être un outil souple et évolutif." (B. DUPUIS, Conseiller Général).

Les activités de pleine nature sont cartographiées ou regroupées par la double entrée thématique et lieu naturel de pratiques.

Un diagnostic environnemental de l'impact des sports de pleine nature est engagé. Cette étude s'appuiera sur une recherche bibliographique, l'identification des grands types de milieux naturels ardéchois. Des grilles d'évaluation de l'impact des pratiques sur les milieux naturels seront établies. Il s'agit de mesurer les enjeux liés à la préservation environnementale des ESI concernés. Enfin des expérimentations seront menées sur cinq sites. Ces travaux d'étude seront conduits par l'Université Joseph FOURIER de LYON, la FRAPNA Ardèche et le laboratoire universitaire THÉO (basé au Pradel).

Au niveau de la réflexion telle qu'elle se présente aujourd'hui, il s'agit de l'élaboration d'une vue d'ensemble que le PDESI précisera dans sa rédaction et sa gestion.

Il appartiendra à chaque comité départemental (dont Handisport pour les personnes à mobilité réduite) de formuler des propositions concrètes qui seront étudiées par la CDESI en fonction des objectifs de développement et des ESI propices à l'activité sportive de pleine nature.

Quelle articulation avec les structures intercommunales ?

Et tout particulièrement le Parc Naturel des Monts d'Ardèche (Georges VIEUX, Union Forestière de l'Ardèche) ?

"Nous devons effectivement travailler sur la mise en place d'une cohérence dans les politiques territoriales. Le Conseil Général a déjà sensibilisé sa Direction en charge de l'aménagement du territoire. Il faut toutefois préciser que le Conseil Général restera tout de même l'acteur principal sur le dossier CDESI, mais cela n'est pas contradictoire avec un rapprochement en direction des EPCI et des organismes de développement public." (Jean-Pierre ANDREUX, Conseil Général).

Il y a nécessité d'avoir une cohérence dans les projets gérés par les EPCI de développement local, mais on constate qu'elles sont absentes des débats depuis le début.

Quelle place pour le tourisme sportif de nature ?

"Les touristes sont une des catégories de public que nous avons en Ardèche. Il faut aussi penser à la pratique des ardéchois au quotidien, des scolaires, les adhérents associatifs ... La pratique englobe tous ces publics sur un même ESI"(Jacques MANGEANT, Comité Département du Tourisme).

"Il faut que le recensement donne un sens au développement des pratiques sportives de nature. Les sports de nature doivent s'associer à des vecteurs culturels, touristiques et environnementaux. Les quatre sont indissociables. La prise en compte de l'ensemble des strates intercommunales favorisera ce rapprochement dans les projets de territoire. Il faut inciter les structures intercommunales à se doter de la compétence sport." (Pascal BONNETAIN, Syndicat Ardèche Claire).

"Nous avons engagé une re-sensibilisation des acteurs intercommunaux. Des contacts directs ont été pris au cours du recensement des ESI". (Bruno DAMIENS, Conseil Général).

"La CDESI existe par ce que les acteurs locaux y ont apporté. Le mouvement sportif devra s'approprier cet outil et faire en sorte qu'il vive et génère un développement qui n'exclura personne. Les prochains ateliers porteront directement sur le projet de rédaction du plan. C'est là que le PDESI prendra tout son sens avec, principalement, les propositions que vous formulerez en tant acteurs de terrain." (Bruno DUPUIS, Conseiller Général).

II. COODONNÉES DU SECRÉTARIAT TECHNIQUE

Monsieur Bruno DAMIENS

*Conseil Général de l'Ardèche
Service des Sports et Vie Associative
La Chaumette
BP 737
07007 PRIVAS CEDEX*

☎ : 04.75.66.97.00

Fax : 04.75.66.97.04

E-mail : bdamiens@cg07.fr

Monsieur François HAUSHERR

*Direction départementale de la Jeunesse et des Sports
3 Avenue du Vanel
BP 625
07006 PRIVAS CEDEX*

☎ : 04.75.66.15.46

Fax : 04.75.64.53.01

E-mail : francois.hausherr@jeunesse-sports.gouv.fr